

**SÉANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Brigitte Favre (UDC), présidente

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Leïla Hanini (PS)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Patrick Chapuis (PCSI), Loïc Dobler (PS), Anne Froidevaux (PDC), Nicolas Girard (PS), Pauline Godat (VERT-E-S), Pierre Parietti (PLR), Christophe Schaffter (CS-POP) et Alain Schweingruber (PLR).

Suppléants : Vincent Eggenschwiler (PCSI), Pauline Christ Hostettler (PS), Samuel Rohrbach (PDC), Sarah Gerster (PS), Lucien Ourny (VERT-E-S), Gérard Brunner (PLR), Liza Crétin-Schumacher (CS-POP) et Pierre Chételat (PLR).

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

**1. Communications****2. Questions orales**

- Alain Koller (UDC) : Géothermie profonde (partiellement satisfait)
- Samuel Rohrbach (PDC) : Primes maladie, des aides supplémentaires ? (satisfait)
- Fabrice Macquat (PS) : Encore des augmentations pour les primes maladie ! (partiellement satisfait)
- Baptiste Laville (VERT-E-S) : Catastrophe forestière en 2023 ? (satisfait)
- Quentin Haas (PCSI) : Apprentissage d'installateur solaire, nouvelle offre de formation dès 2024 dans le Jura ? (satisfait)
- Yves Gigon (UDC) : Processus de reprise des fonctionnaires bernois dans l'administration jurassienne, une inégalité de traitement ? (non satisfait)
- Gauthier Corbat (PDC) : Monitoring sur les entreprises précarisées par les augmentations des coûts (satisfait)
- Nicolas Maître (PS) : Voyage au Québec en temps de crise climatique et énergétique (non satisfait)
- Magali Rohner (VERT-E-S) : Peste porcine africaine (satisfaite)
- Romain Schaer (UDC) : Possibilités de sponsoring privé pour le financement de mesures liées à l'environnement (satisfait)
- Stéphane Theurillat (PDC) : Indemnisation en cas de dégâts de sangliers (non satisfait)
- Pierre-André Comte (PS) : Lycée et filière théâtrale (satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Décision des chambres fédérales pour soutenir les entreprises d'électricité, quelle participation cantonale ? (satisfait)
- Marcel Meyer (PDC) : Enseignes lumineuses, bilan des mesures (partiellement satisfait)

**Département de l'économie et de la santé****3. Motion no 1418****Promotion de la santé.****Philippe Bassin (VERT-E-S)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Le groupe UDC propose la transformation de la motion en postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion no 1418 est acceptée par 47 voix contre 8.

**4. Motion no 1419**  
**Introduction d'une taxe cantonale sur le sucre.**  
**Pauline Godat (VERT-E-S)**

Développement par Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S).  
Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1419 est rejetée par 50 voix contre 9.

**5. Motion no 1421**  
**Régulation de la médecine alternative dans le Jura.**  
**Patrick Cerf (PS)**

Développement par l'auteur.  
Le Gouvernement propose d'accepter la motion.  
Le groupe UDC propose la transformation de la motion en postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion no 1421 est acceptée par 50 voix contre 7.

**Département des finances**

**6. Modification de la loi d'impôt (première lecture)**

L'entrée en matière sur les points 6 et 7 n'est pas combattue.

Article 43d, alinéa 2 :

Commission et Gouvernement :

<sup>2</sup> Lorsque l'une des conditions prévues à l'alinéa 1 est remplie, la valeur officielle des immeubles agricoles et sylvicoles doit être mise à jour sur la base des normes fédérales d'évaluation de la valeur de rendement agricole en vigueur.

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Tous les autres articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 50 députés.

**7. Modification du décret concernant la révision générale des valeurs officielles d'immeubles et de forces hydrauliques (première lecture)**

Article 2, alinéa 2 :

Commission et Gouvernement :

(Pas d'article 2, alinéa 2)

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Tous les autres articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 44 voix contre 1.

**8. Motion no 1423**  
**Révision de la loi sur les finances cantonales (RSJU 611).**  
**Serge Beuret (PDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de scinder la motion no 1423 en deux parties, d'accepter le premier point et de refuser le deuxième point. L'auteur accepte de scinder la motion en deux parties.

Au vote :

- Le point 1 de la motion no 1423 est accepté par 56 voix contre 2.
- Le point 2 de la motion no 1423 est refusé par 36 voix contre 22.

**9. Motion no 1424**  
**Adoption d'une loi sur le contrôle des finances cantonales.**  
**Serge Beuret (PDC)**

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1424 est acceptée par 55 députés.

Les procès-verbaux nos 33 à 34 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 11h55.

Delémont, le 29 septembre 2022

La présidente :  
Brigitte Favre



Le secrétaire général :  
Fabien Kohler